

**NATIXIS AM FUNDS**  
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois  
Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 177 509  
(ci-après la « **SICAV** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT OSTRUM TOTAL RETURN CONSERVATIVE  
(LE « COMPARTIMENT »)**

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons en notre qualité d'administrateurs du conseil de la SICAV (le « **Conseil** »), laquelle est gérée par Natixis Investment Managers International, une société de gestion<sup>1</sup> qui appartient au Groupe BPCE (la « **Société de gestion** »).

Les Actionnaires du Compartiment sont informés par les présentes des modifications suivantes apportées au prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** ») relatives au Compartiment.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent avis auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.

\*\*\*

La Société de gestion a envisagé le repositionnement du compartiment Ostrum Total Return Conservative (le « **Compartiment** »). Veuillez noter que le repositionnement du Compartiment a été approuvé par le Conseil.

Le repositionnement du Compartiment peut être résumé comme suit :

**1. Modification de la désignation du Compartiment :**

La Société de gestion visant à positionner le Compartiment dans une fourchette de rendement total, il a donc été décidé de changer la désignation comme suit :

Dénomination actuelle du produit	Nouvelle dénomination du produit
Ostrum Total Return Conservative	Ostrum All Roads Macro Allocation

La modification de la dénomination « Ostrum Total Return Conservative » en « Ostrum All Roads Macro » reflète l'accent stratégique mis sur les leviers macroéconomiques et la capacité du produit à s'adapter de manière dynamique aux différentes conditions du marché.

---

<sup>1</sup> Natixis Investment Managers International est une société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers française sous le numéro GP 90-009.

## 2. Ajustement de la Stratégie d'investissement du Compartiment :

La section « **Politique d'investissement** » – « **Stratégie d'investissement** » du supplément du Compartiment a été modifiée comme suit :

Ancienne Stratégie d'investissement	Nouvelle Stratégie d'investissement
<p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne poursuit pas un objectif d'investissement durable. Pour de plus amples informations concernant les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment, veuillez vous référer à l'Annexe SFDR.</p> <p>La stratégie d'investissement du Compartiment consiste en une allocation dynamique des actifs à travers de multiples catégories d'actifs (actions internationales, obligations et instruments du marché monétaire, y compris sur les marchés émergents), avec une volatilité hebdomadaire annualisée cible comprise entre 3 % et 5 %.</p> <p>La construction du portefeuille combine divers critères extra-financiers, avec des choix d'investissement principalement guidés par l'application de critères ESG et de considérations financières (objectifs de performance et de volatilité) et une exposition gérée de manière dynamique.</p> <p>L'objectif de l'application de cette approche extra-financière au Compartiment est de financer en priorité les opérateurs les plus vertueux (entreprises, titres souverains) en matière de problématiques ESG mondiales, et tout particulièrement d'impact climatique.</p> <p>Le Compartiment investit jusqu'à 100 % de son actif net en actions internationales, en obligations et en instruments du marché monétaire, y compris sur les marchés émergents. Le processus d'allocation est flexible.</p> <p>1. Stratégie d'investissement : Élaborer un cadre d'allocation de base (« core »)</p>	<p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne poursuit pas un objectif d'investissement durable. Pour de plus amples informations concernant les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment, veuillez vous référer à l'Annexe SFDR.</p> <p>La stratégie d'investissement du Compartiment consiste en une allocation dynamique des actifs à travers de multiples catégories d'actifs (actions internationales, obligations souveraines et d'entreprises, matières premières, instruments du marché monétaire) dans le but de générer une croissance du capital à long terme et des rendements positifs sur l'ensemble des cycles économiques et de marché.</p> <p>La construction du portefeuille combine divers critères extra-financiers, avec des choix d'investissement principalement guidés par l'application de critères ESG et de considérations financières (objectifs de performance et de volatilité) et une exposition gérée de manière dynamique.</p> <p>L'objectif de l'application de cette approche extra-financière au Compartiment est de financer en priorité les opérateurs les plus vertueux (entreprises, titres souverains) en matière de problématiques ESG mondiales, et tout particulièrement d'impact climatique.</p> <p>Le processus d'allocation est flexible. Il combine deux étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une allocation stratégique dynamique des actifs : en prenant en compte un univers d'investissement large, la stratégie vise à définir et à gérer de manière</li> </ul>

<p>L'allocation d'investissement cible est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions mondiales : 40 % de l'actif net du portefeuille</li> <li>- Obligations d'État mondiales 60 % de l'actif net du portefeuille</li> </ul> <p>1.1 Investissements en actions L'univers d'investissement de la catégorie d'actifs « Actions mondiales » est défini par l'Indice MSCI World. L'allocation cible aux Actions mondiales est de 40 %.</p> <p>1.2 Investissements en obligations souveraines L'univers d'investissement est composé de marchés d'obligations d'État mondiales, sans limitation géographique. Il combine un univers stratégique (Indice ICE Bank of America Global Sovereign) et un univers de diversification tactique (Indices ICE Bank of America EM Sovereign et EM External Debt Sovereign). Ces indices sont construits sur la base de leurs valeurs de marché respectives.</p> <p>L'allocation cible en obligations souveraines mondiales est de 20 % de l'actif net du portefeuille</p> <p>2. Gestion dynamique de l'exposition</p> <p>Cette stratégie de gestion de l'exposition aux différents marchés d'actions, de titres de taux et de devises repose principalement sur l'utilisation d'instruments dérivés. Elle vise à adapter, pour chaque catégorie d'actifs, l'exposition du portefeuille créée par la stratégie d'investissement au niveau de risque global, son exposition géographique ou sectorielle, ainsi que son exposition par échéance (pour les marchés de taux) et au risque de change.</p> <p>Cette gestion dynamique de l'exposition repose sur deux phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étape 1 : La gestion dynamique d'une allocation stratégique basée sur une analyse fondamentale et technique, avec un horizon de 6 à 12 mois. Cette allocation définit le niveau d'exposition aux principaux</li> </ul>	<p>dynamique l'allocation optimale en fonction du régime macroéconomique. Ce régime est défini en fonction des perspectives de croissance économique et d'inflation, à l'aide d'outils d'analyse internes et exclusifs. L'objectif est de tirer parti d'une diversification efficace et judicieuse à moyen terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une allocation tactique des actifs : en prenant en compte les catégories d'actifs et les marchés les plus liquides, cette partie du processus vise à tirer parti de l'incertitude des marchés et des cycles de marché à court terme. Les décisions d'investissement reposent à la fois sur une analyse fondamentale et technique, à l'aide de modèles internes et exclusifs, mais également sur une analyse critique.</li> </ul> <p>Quel que soit l'objectif d'investissement, un indice composite peut être utilisé à titre indicatif uniquement pour analyser l'univers d'investissement et le profil de risque de la stratégie. Il est défini comme suit (avec un rééquilibrage mensuel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 % de l'Indice MSCI All Country World Index Net Return ;</li> <li>- 10 % de l'Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bonds couvert en euro ;</li> <li>- 25 % de l'Indice ICE BofA World Government Bond 1/3 Years couvert en euro ;</li> <li>- 25 % de l'Indice ICE BofA World Government Bond couvert en euro ;</li> <li>- 20 % de l'Indice €STR Capitalisé quotidiennement.</li> </ul> <p>Compte tenu de la flexibilité et de l'objectif de rendement total de la stratégie, l'allocation et la performance du</p>
--	---

<p>marchés d'actions et d'obligations. L'analyse fondamentale tient compte à la fois des critères macroéconomiques et microéconomiques et intègre une analyse de la valorisation de chaque marché. L'analyse technique vise à déterminer le profil de risque des marchés primaires et repose sur différents indicateurs reflétant la perception du risque des investisseurs et la dynamique du marché à moyen terme.</p> <p>- Étape 2 : La gestion tactique de l'allocation stratégique, visant à accroître la création de valeur en ajustant les expositions sur un horizon d'investissement généralement plus court. Cette étape du processus d'investissement permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ d'intégrer des éléments spécifiques, exceptionnels ou non, à la gestion de l'allocation,</li> <li>○ d'adopter des positions relatives afin de tirer profit d'un écart intermarché jugé anormal ou temporaire, et</li> <li>○ d'exposer le portefeuille à des thèmes spéciaux non couverts par l'allocation stratégique.</li> </ul> <p>En combinant ces deux stratégies (extra-financière et financière), entre 0 % et 50 % de l'actif net du Compartiment peut être exposé à des actions mondiales, dont 20 % au maximum aux actions des marchés émergents.</p> <p>La sensibilité du Compartiment varie de 0 à 8. Jusqu'à 20 % de l'actif net du Compartiment peut être exposé aux obligations des marchés émergents.</p> <p>Jusqu'à 100 % de l'actif net du Compartiment peut être exposé à des devises autres que l'euro, avec un maximum de 50 % exposé aux devises des marchés émergents.</p> <p>Les Catégories d'Actions couvertes s'attachent à couvrir la valeur nette d'inventaire contre les fluctuations entre la Devise de Référence du Compartiment et la</p>	<p>Compartiment peuvent s'écarter fortement de cet indice.</p> <p><b>Directives d'investissement</b></p> <p>La stratégie investit dans des actions mondiales, des obligations souveraines, des obligations d'entreprises, des fonds OPCVM, des ETF/ETC à capital variable et des instruments dérivés.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux actions mondiales peut varier entre 0 % et 35 %, avec une exposition maximum de 20 % aux marchés émergents.</p> <p>Les marchés émergents sont ceux faisant partie de l'Indice MSCI All Country World Index Net Return.</p> <p>La sensibilité du Compartiment varie de 0 à 8.</p> <p>Le Compartiment peut être exposé à des indices de matières premières au moyen d'instruments dérivés ou d'ETC/ETF à capital variable. L'exposition maximale est de 20 %.</p> <p>Dans tous les cas, si le Compartiment est exposé aux indices financiers, ces derniers doivent être conformes à l'Article 9 du Règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.</p>
---	--

devise de couverture de la Catégorie d'Actions concernée.	
---	--

Le Compartiment peut être exposé aux matières premières au moyen d'instruments dérivés ou d'ETC/ETF à capital variable, étant entendu que ladite exposition n'est obtenue que par le biais d'investissements indirects. L'exposition maximale aux matières premières est de 20 %.

### **3. Ajustement de la section « Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement » :**

La section « **Recours aux instruments dérivés ou à d'autres instruments et techniques d'investissement** » du Supplément du Compartiment sera modifiée afin de refléter le fait que le Compartiment peut être exposé et/ou couvert par rapport aux risques suivants : risque de change, risque lié aux indices d'actions, risque lié aux matières premières, risque de crédit et risque de fluctuation des taux d'intérêt par le biais :

- de contrats à terme normalisés sur devises, taux d'intérêt, obligations souveraines, indices et matières premières ;
- d'options sur contrats à terme normalisés et indices ;
- de swaps (swaps de taux d'intérêt et/ou swaps d'actifs ou swaps de rendement total sur indices de crédit) ;
- de CDS sur indices ;
- de contrats de change à terme.

Les swaps de rendement total (TRS) devraient être utilisés par le Compartiment de manière ponctuelle à des fins d'investissement et de couverture. La proportion maximale de la valeur nette d'inventaire du Compartiment qui peut faire l'objet de TRS est de 10 %. La proportion attendue de la valeur nette d'inventaire du Compartiment qui fera l'objet de TRS est de 0 %.

### **4. Ajustement de la section « Risques spécifiques » du Compartiment :**

La section « **Risques spécifiques** » du Supplément du Compartiment sera également modifiée afin d'inclure les risques liés aux matières premières, à la capitalisation des sociétés (petites et moyennes capitalisations) et à l'exposition aux fluctuations des taux d'inflation et à la liquidité.

L'exposition globale du Compartiment ne sera plus gérée en utilisant l'« Approche par les engagements », mais en utilisant une approche de la VaR (Value at Risk) absolue (l'« Approche de la VaR »). La VaR absolue ne peut être supérieure à 10 % de sa valeur nette d'inventaire avec un intervalle de confiance de 99 % sur une période de détention égale à 1 mois (20 jours ouvrables).

La plage indicative d'effet de levier du Compartiment est [1 ; 2].

Toutefois, le Compartiment devrait pouvoir utiliser des niveaux d'effet de levier plus ou moins élevés afin d'optimiser la mise en œuvre. L'effet de levier est calculé comme la somme des notionnels des dérivés utilisés.

### **5. Création d'une nouvelle Catégorie d'Actions Q :**

Outre l'ajustement de la stratégie d'investissement, il a été décidé de créer une nouvelle catégorie d'actions Q au sein du Compartiment. Les caractéristiques principales de cette catégorie d'actions sont les suivantes :

Catégorie d'Actions*	Frais de Gestion	Frais de Service	Frais Globaux**	Commission de vente maximale	Commission de rachat maximale	Souscription initiale minimale*	Détention minimale** *
Q	0,10 %	0,10 % par an	0,20 % par an	5 %	Néant	5 000 000 EUR	Néant

## 6. Mise à jour de l'Annexe SFDR du Compartiment

L'Annexe SFDR sera mise à jour pour refléter les modifications apportées à la stratégie d'investissement du Compartiment. L'évolution de la stratégie, en particulier avec l'ajout des matières premières, nous a conduits à alléger certaines contraintes de notre politique ISR. Plus précisément, la proportion minimale d'investissements considérés comme alignés sur les caractéristiques E/S, actuellement fixée à 70,0 %, sera abaissée à 37,5 %. À l'inverse, la possibilité d'investir jusqu'à 20,0 % de l'actif net dans des matières premières passera à 32,5 %.

En outre, l'allocation d'actifs est modifiée pour refléter le fait que le Compartiment devrait investir au moins 67,5 % de sa VNI dans des sociétés considérées comme étant alignées sur les caractéristiques E/S (Alignées sur les caractéristiques E/S), contre 80 % auparavant.

Le Compartiment sera également autorisé à investir jusqu'à 32,5 % de sa VNI dans des liquidités, des quasi-liquidités et/ou des instruments de couverture (#2 Autres), contre 20 % auparavant. Le Compartiment peut inclure des titres d'émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S du Compartiment (mais qui respectent les garanties E/S définies dans les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Cette mise à jour ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le mode de gestion du Compartiment ou sur son profil de risque.

Pour plus de détails concernant les modifications qui seront apportées à l'Annexe SFDR mentionnée ci-dessus, les actionnaires sont invités à se reporter à la version révisée de l'Annexe SFDR, incluse dans la version révisée du Prospectus.

**Ces modifications entreront en vigueur le 27 juillet 2026 et seront intégrées au Prospectus daté de juin 2026. Les Actionnaires pourront demander le rachat et la conversion<sup>2</sup> de leurs Actions gratuitement sur une période d'au moins un (1) mois de la date de cet avis à la Date de prise d'effet.**

\*\*\*

Le(s) Document(s) d'informations clés (DIC) du Compartiment et le Prospectus, qui décrivent les caractéristiques de la SICAV en intégralité, peuvent être obtenus sans frais :

<sup>2</sup> Sous réserve des conditions du Prospectus et/ou de toute restriction sur les conversions dans le Prospectus ou de tout critère d'éligibilité applicable, telles que définies aux présentes.

- Auprès du siège social de Natixis Investment Managers International :  
43 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris, France  
Ils seront envoyés à votre attention dans la semaine suivant la réception d'une demande écrite ; ou
- Sur le site Internet [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

Luxembourg, le 25 juin 2026

Le Conseil d'administration

**Représentant et service de paiement pour la Suisse :**

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse,  
Bleicherweg 7,  
CH-8027 Zurich.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que le rapport annuel et semestriel de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.